



DEMANDE DE BOURSE ET PRET DE FORMATION

Nouvelle demande Renouvellement

Année 2024/2025

Délai de dépôt

Pour une formation qui débute en automne : 31 décembre 2024

Pour une formation qui débute au printemps : 30 avril 2025

Coordonnées

Madame Monsieur

Nom

Prénom

Date de naissance

Etabli(e) à Val de Bagnes depuis le

NPA et Localité

Tél

Mail

Démarches

La présente requête doit être accompagnée des documents suivants :

Une copie de la demande de bourses à l'Etat du Valais, sans les annexes

Une copie de la décision de l'Etat ou autres institutions

Une copie de l'inscription à l'école, une attestation de formation ou une copie du contrat d'apprentissage

Une copie des derniers résultats scolaires obtenus

Une copie du procès-verbal de taxation 2022 des deux parents (ou du conjoint respectivement du partenaire enregistré)

Une copie du procès-verbal de taxation 2023 pour le requérant

Déclarations

Le(les) soussigné(s) déclare(nt) avoir pris connaissance du « Règlement sur l'octroi de bourses et prêts de formation » et des directives y relatives. Il(s) autorise(nt) par la présente le service des contributions de la commune de Val de Bagnes à transmettre les renseignements nécessaires au calcul du montant de la bourse et du prêt de formation.

Le requérant atteste qu'il ne bénéficie pas d'une aide ou d'une assistance sociale
qu'il n'est pas sous tutelle

Lieu et date _

Requérant

Nom / Prénom

Signature

Représentants légaux (pour les couples mariés, signatures du parent et de son conjoint nécessaires)

Noms / Prénoms

Signatures